

AMNESTY INTERNATIONAL - DÉCLARATION PUBLIQUE

26 octobre 2021 MDE 25/4896/2021

ÉMIRATS ARABES UNIS. DÉTENTIONS ARBITRAIRES MASSIVES ET EXPULSIONS VISANT DES AFRICAIN·E·S

Dans la nuit du 24 au 25 juin 2021, la police d'Abou Dhabi a fait irruption aux domiciles de centaines de travailleuses et travailleurs migrants pendant leur sommeil, ciblant les Africain·e·s noirs dans le cadre d'arrestations à caractère raciste. Elle les a détenus pendant des semaines à la prison d'al Wathba et les a ensuite expulsés en dehors de toute procédure légale. Pendant leur détention, les autorités des Émirats arabes unis ont soumis ces personnes à des traitements inhumains et dégradants et les ont dépouillées de toutes leurs affaires ou presque.

Amnesty International s'est entretenue en septembre 2021 avec 18 victimes de ces raids et expulsions (11 Camerounais·es, cinq Nigérian·e·s, un Ougandais et un Ghanéen, au total huit femmes et 10 hommes). Ces 18 personnes ont toutes déclaré que ces raids ciblaient les Africain·e·s noirs, expliquant que les centaines de personnes arrêtées dans leurs immeubles et détenues à la prison d'al Wathba avec elles étaient quasiment toutes Noires et que les quelques Asiatiques arrêtés en même temps avaient été interpellés parce qu'ils vivaient dans les mêmes logements que les Africains. Les arrestations et les interrogatoires qui ont suivi se sont calqués sur une pratique bien établie : arrestation arbitraire à caractère raciste, puis détention au secret pendant des semaines d'affilée dans des conditions inhumaines, de surpopulation et insalubres, et expulsion arbitraire. À aucun stade les autorités émiriennes ne leur ont proposé une procédure légale quelle qu'elle soit, ni la possibilité de contester leur détention ou l'arrêté d'expulsion les concernant. « Ricky », originaire du Cameroun, expulsé le 30 juillet 2021, a déclaré : « Nous voulons que le monde entier soit au courant de cet acte barbare [...] Nous réclamons justice et lançons cet appel. »¹

Dans une [déclaration](#) sur cette opération, le gouvernement émirien a indiqué le 3 septembre que « les arrestations impliquant 376 femmes et hommes ont été menées dans le cadre de procédures judiciaires visant à lutter contre les crimes liés à la traite des êtres humains » et que « les personnes arrêtées se sont avérées être impliquées dans ces crimes, car les Émirats Arabes Unis ont été proactifs en promulguant une loi pour lutter contre la traite des êtres humains et préserver les droits de tous les groupes de la société d'une manière qui protège les victimes et punit ceux qui violent les droits de ces personnes tout en dissuadant ceux qui commettent de tels crimes ». Le ministère a en outre appelé les médias à « ne pas faire circuler ou diffuser d'informations non publiées par les autorités compétentes » concernant cet incident. Cependant, menés en si grand nombre, ces renvois s'apparentent à une expulsion collective, ce qui constitue une violation du droit international. Une telle opération comporte aussi le risque de renvoyer de force des personnes vers un pays où elles sont susceptibles de subir de graves violations des droits humains, en d'autres termes de constituer un refoulement, donc un autre risque d'atteinte grave aux droits humains.

Amnesty International demande aux Émirats arabes unis de mettre fin immédiatement aux arrestations et aux expulsions à caractère raciste et de fournir sans attendre des réparations aux centaines d'Africain·e·s arrêtés et expulsés au cours de l'opération menée dans la nuit du 24 au 25 juin 2021.

DES RAIDS ET DES ARRESTATIONS MASSIVES À CARACTÈRE RACISTE

Les 18 personnes expulsées interrogées par Amnesty International ont déclaré que les forces de police ont fait une descente dans leurs immeubles dans la nuit du 24 au 25 juin 2021, entre 2 et 4 heures du matin. Quatre d'entre elles ont indiqué qu'elles avaient pu identifier certains policiers comme faisant partie du Département des enquêtes criminelles (CID), une [branche](#) de la direction générale de la police d'Abou Dhabi. Le [ministère de l'Intérieur](#) de la fédération des Émirats arabes unis « gère les forces de sécurité et de police » pour l'ensemble du pays.

Tous les migrant·e·s avec qui Amnesty International s'est entretenue – sauf une personne – avaient des documents attestant d'un statut juridique valide aux Émirats arabes unis lorsqu'ils ont été appréhendés. La seule exception, René Ngang, originaire du Cameroun, expulsé le 22 août, a expliqué qu'il disposait lui aussi d'un statut valide au regard de la loi et qu'il devait recevoir sa nouvelle carte de résident d'ici quelques jours, mais qu'il n'avait pas pu fournir de preuve écrite, la police lui ayant enlevé tous ses papiers et l'ayant expulsé sans son passeport.

¹ Tous les noms entre guillemets sont des pseudonymes, afin de protéger l'identité des personnes interrogées.

Kabirat Olokunde, originaire du Nigeria, assistante dans une école internationale, expulsée le 22 août, qui vivait dans le bâtiment Lagym, a raconté que la police ne lui avait pas permis de s'habiller et l'avait menottée alors qu'elle était en short de pyjama : « Je leur ai demandé : "Pourquoi suis-je ici ? Je ne suis pas une criminelle. J'ai mes papiers. Pourquoi m'amenez-vous ici ?" Et ils m'ont répondu : "Les Émirats donnent, les Émirats reprennent." J'ai aussi été molestée. Ces idiots me touchaient les seins. Je leur ai dit : "Si vous [me] touchez encore, je vous gifle." »

Toutes les personnes interrogées ont décrit la même pratique de sélection à caractère raciste lors des interpellations. Selon les habitants expulsés du bâtiment Lagym, des personnes de diverses nationalités d'Asie et d'Afrique vivaient là, mais les forces de sécurité ciblaient les Africain·e·s, et les quelques habitants originaires d'Asie du Sud et du Sud-Est arrêtés ont été pris pour cibles parce qu'ils habitaient avec des Africain·e·s. « Ils ont ouvert une chambre en face de mon logement, c'était des Philippins, a relaté Kabirat. Ils ont refermé la porte et ils sont revenus embarquer les Africain·e·s de notre groupe. » Keanfe a déclaré : « Je ne cesserai de le répéter, c'était du racisme à l'état pur... La cible était la couleur [de peau] noire. Devant nous à la prison, ils ont demandé à un Sri-Lankais : "Que fais-tu avec des Africains ? Pourquoi tu dors avec des Africains ?" » « Abigail », originaire du Cameroun, a décrit la même situation dans l'immeuble al Medina. « Ils faisaient des descentes uniquement dans les appartements [où] vivent des Africain·e·s. Dans mon appartement, au 7^e étage, nous avons trois pièces. Il y a des Népalais, des Indiens, d'autres nationalités. Mais ils ne sont entrés que dans notre [pièce]. » Le Camerounais « Ricky » se souvient que dans sa cellule de prison où se trouvaient 62 hommes, un seul n'était pas Africain : un Bangladais, « qui vivait avec nous autres Africains. C'est pour cela qu'il s'est retrouvé dans ce pétrin. Ils lui ont demandé : "Pourquoi tu ne cherches pas des gens de ta nationalité, ou d'une autre nationalité asiatique, pour vivre avec eux ? Pourquoi tu es allé t'installer avec des Africains ?" »

Selon toutes les personnes interviewées, la police est entrée de force dans leurs appartements sans les avertir, enfonçant les portes. « Abigail », infirmière camerounaise qui vivait avec son époux « Nathan » dans le bâtiment al Medina, a raconté : « La nuit du raid, ils ont déboulé dans notre appartement en fracassant la porte [...] Un bruit énorme. Mon époux a entendu ce bruit et s'est réveillé. Il est sorti, ils ont pointé une arme sur lui et lui ont ordonné de se mettre à genoux. Il demandait : "Quel est le problème ? Quel est le problème ?" »

Habitant lui aussi l'immeuble al Medina, « Ricky », originaire du Cameroun, expulsé le 30 juillet, a décrit la scène : « Ils débarquent dans nos appartements. Ils commencent à enfoncer les portes. Ils pointent des armes sur nous et nous ordonnent de sortir, [disant] que nous ne devons rien prendre dans la pièce. » Et ceux qui ont des portefeuilles sur eux, les policiers « ouvrent le portefeuille, s'ils trouvent de l'argent, ils le prennent et le mettent dans leurs poches ».

Keanfe Carlos Melachio, du Cameroun, expulsé le 6 août, qui travaillait comme responsable et caissier dans un restaurant près de son domicile au bâtiment Lagym, a raconté qu'il dormait lorsque la police a fait irruption chez lui. « C'était environ [...] 2 heures du matin lorsqu'ils ont enfoncé la porte [...] J'ai demandé : "Quel est le problème ?" Ils ont juste pointé leur arme sur moi et m'ont ordonné de me tourner pour me passer les menottes. J'ai répété : "Mais quel est le problème ? Laissez-moi m'habiller s'il vous plaît." » Ils l'ont emmené à la prison pieds nus et en sous-vêtements.

Selon quatre personnes interrogées, la police a détruit les caméras de vidéosurveillance de l'immeuble durant l'opération ; elles ont noté que le réseau Internet dans leur logement ne fonctionnait pas. Elles pensent que le but était d'empêcher l'envoi vers l'extérieur de messages et d'images des événements.

D'après le témoignage de Keanfe, du Cameroun, plus de 30 bus étaient stationnés devant l'immeuble Lagym pour transporter les personnes appréhendées. Mary Anne, Camerounaise, a également vu « un très grand nombre de policiers, et un très grand nombre de bus pour transporter les Africain·e·s » devant l'immeuble al Medina. Le caractère bien organisé des raids atteste qu'ils s'inscrivent dans une opération planifiée.

DÉTENTION AU SECRET

Les Émirats arabes unis ont maintenu les personnes arrêtées lors de ces raids en détention au secret pendant une période allant d'un à deux mois avant de les expulser sans les informer des motifs ni leur offrir la possibilité de contester l'arrêté d'expulsion les concernant. Toutes les personnes interrogées ont été conduites après leur arrestation à la prison d'al Wathba et y sont restées enfermées jusqu'à leur expulsion, pendant des périodes allant de 35 à 61 jours. Les autorités pénitentiaires ont séparé les hommes et les femmes à leur arrivée, et ont placé les femmes dans une grande salle grillagée. Les hommes ont été conduits dans d'autres bâtiments et répartis dans plusieurs grandes salles grillagées à l'intérieur de ces bâtiments.

Anita Nkemakafu et « Abigail », toutes deux Camerounaises, ont été détenues pendant la durée maximale, à savoir 61 jours. Anita venait d'arriver aux Émirats arabes unis le 17 juin, grâce à un visa touristique de longue durée, et a été incarcérée après avoir passé une petite semaine seulement dans le pays. « Abigail » était enceinte de trois mois au moment du raid. Elle a été

arrêtée en même temps que son mari « Nathan », mais ils ont été séparés lors de leur détention et il a été expulsé avant elle, le 5 août. Ils ne se sont pas revus après avoir été conduits à la prison et « Abigail » ignorait qu'il avait été expulsé.

Les récits des personnes détenues concordent sur le fait qu'elles n'ont pas reçu de document attestant de leur placement en détention ou en exposant les motifs, n'ont pas été présentées devant un procureur, un juge ou un tribunal, et n'ont jamais eu la possibilité de consulter un avocat, ni de recevoir des visites. Toutes sauf deux ont indiqué qu'elles n'avaient pas été autorisées à passer un seul coup de téléphone, les privant ainsi de la possibilité de tenter de contacter un avocat. Ces deux personnes, David Lamptey, Ghanéen, et Wilfrid Christopher Kameni, Camerounais, ont expliqué qu'au bout d'un mois, les prisonniers qui se trouvaient dans leurs cellules se sont vus offrir la possibilité de passer un coup de téléphone s'ils connaissaient un numéro par cœur. S'ils ne se souvenaient d'aucun numéro, ils n'avaient pas le droit d'en rechercher. David a appelé le seul numéro d'un membre de sa famille qu'il avait mémorisé. Personne n'a répondu et il est resté en prison sans aucune communication avec le monde extérieur. Wilfrid a pu téléphoner à son père et lui dire qu'il était emprisonné aux Émirats arabes unis.

« Abigail » a appris par la suite qu'après avoir été expulsé, son époux « Nathan » avait contacté un avocat émirien depuis le Cameroun et que cet avocat et l'entreprise pour laquelle elle travaillait avaient tenté d'entrer en contact avec elle à la prison d'al Wathba. Son entreprise avait envoyé quelqu'un à la prison pour la voir, mais les gardiens lui ont répondu qu'elle ne s'y trouvait pas. Une fois libéré, son mari a contacté un ami émirien, qui a envoyé son avocat s'enquérir du sort d'« Abigail ». L'avocat a pu récupérer son passeport dans l'immeuble al Medina où il était resté depuis le raid, avant d'obtenir qu'« Abigail » soit expulsée. Elle a déclaré : « S'il n'avait pas fait [cela], j'y serais toujours. » Kabirat, du Nigeria, a déclaré : « Ma maman me cherchait, mon entreprise me cherchait, mes amis également. Ils ont même pris un avocat pour moi. Et ils ont dit qu'ils n'avaient pas réussi à me retrouver. Même le CID – mon ami a contacté un [agent] du CID, qui lui a répondu : “Ton amie n'est pas à la prison d'al Wathba.” Et pendant tout ce temps, nous étions bien dans cette prison. »

DES CONDITIONS DE DÉTENTION INHUMAINES ET DÉGRADANTES

Les détenus ont été enfermés dans des conditions inhumaines et dégradantes, dans des locaux surpeuplés et insalubres, et ont été privés de l'accès à des soins adéquats.

Les femmes interviewées estiment que le nombre de femmes enfermées ensemble dans leur salle se situe entre 145 et 220. Toutes ont indiqué qu'il n'y avait que quatre toilettes (parfois seulement trois en état de fonctionnement) dans leurs locaux et qu'elles devaient boire l'eau d'un robinet situé près des toilettes. Tous les détenus interrogés, hommes comme femmes, ont indiqué qu'on ne leur fournissait pas de masques, qu'ils n'étaient pas régulièrement testés pour le COVID-19 et qu'ils se trouvaient en situation de très forte surpopulation, ce qui multipliait les risques de transmission.

« Partout on était entassées. On respirait dans les visages de nos voisines. Pas de masques, rien », a déclaré Kabirat. « Pas de masques, rien qui y ressemble, a également déploré Keanfe. Dès le début, ils ont regroupé 61 d'entre nous dans une seule cellule. Vous comprenez bien que la distanciation sociale est impossible. » Il a estimé que sa cellule mesurait 10 mètres par 10, et que 61 personnes y étant enfermées, chaque détenu disposait d'environ 1,64 m². Tous ces hommes devaient partager trois toilettes. « Ricky », du Cameroun, qui se trouvait dans une autre cellule du même bâtiment, a affirmé que 62 hommes étaient enfermés dans sa cellule, là encore avec seulement trois toilettes ; d'après ses estimations, cette pièce mesurait 10 mètres par 12, soit 1,94 m² par détenu. Or, le Comité international de la Croix Rouge (CICR) a [conclu](#) que « la surface au sol minimale [recommandée] est de 3,4 m² par détenu ».

Selon deux des personnes interrogées, l'administration pénitentiaire a refusé de les soigner ou de leur fournir les médicaments dont elles avaient besoin. « Abigail », l'infirmière enceinte, a été privée du médicament contre l'anémie qui lui avait été prescrit la veille du raid. « Et tous les jours, je leur disais : “Voyez mon état.” Pas de soins médicaux. Rien. J'avais besoin d'un médecin. Parfois, j'avais des fortes douleurs au niveau du ventre. Ils appelaient l'infirmière, elle venait, me disait que c'était normal. Non, ma chère, je suis infirmière tout comme vous, ce n'est pas normal. » Le seul acte diagnostique effectué par l'infirmière consistait à vérifier le pouls d'« Abigail », après que les gardiens lui avaient attaché les mains. « J'ai été enfermée alors que j'étais enceinte de trois mois, je suis repartie enceinte de cinq mois, et je n'ai pas reçu de soins médicaux, a-t-elle résumé. Je pesais entre 58 et 59 [kilogrammes] avant. Lorsque je suis sortie, je pesais 51 kilos. C'était horrible. » Kabirat a raconté que les gardiens ont refusé de lui donner les médicaments qui lui avaient été prescrits pour un ulcère. « J'étais très, très malade en prison. Et je leur ai dit [...] alors que j'étais allongée par terre : “J'ai mes pilules dans mon sac. Je vous en prie, laissez-moi seulement prendre mes médicaments.” »

DÉPOUILLÉS DE LEURS AFFAIRES

Tous les détenus interrogés ont affirmé avoir été renvoyés dans leur pays d'origine avec en leur possession leur téléphone, leur passeport et des vêtements d'occasion, voire moins que ça : c'est le cas de René Ngang, renvoyé au Cameroun sans son passeport. Tous ont signalé avoir perdu les affaires qu'ils avaient dans leur logement et qui ne leur ont jamais été restituées – vêtements, argent liquide, épargne bancaire, téléviseurs, chaînes hi-fi, tablettes, téléphones, ordinateurs portables, permis de conduire, certificats de naissance et de mariage, diplômes scolaires, diplômes universitaires, licences professionnelles, cartes nationales d'identité et dossiers médicaux, dont le carnet de vaccination., l'infirmière camerounaise, a déclaré : « Tous mes papiers importants, mon diplôme, mon permis de conduire, tout est resté aux Émirats arabes unis. Absolument tout. Nous sommes rentrés munis de nos seuls passeports. »

« Qu'en est-il de mon investissement ? De ma chambre ? », s'interroge Keanfe. « Nous avons tout perdu. Je suis rentré à la maison sans aucune pièce d'identité. Je n'ai que mon passeport avec moi et les vêtements qu'ils m'ont donnés. Au Cameroun aujourd'hui, sans [carte] d'identité, je ne peux pas me déplacer, parce que la seule chose que j'ai sur moi c'est mon passeport. Pas de carte nationale d'identité. Rien. » Selon « Ricky », qui communique avec d'autres Camerounais-e-s expulsés lorsqu'il peut « utiliser la borne Wifi de quelqu'un [d'autre] », car il n'a pas d'argent pour acheter du crédit d'appel téléphonique, certains d'entre eux luttent pour subvenir à leurs besoins de première nécessité comme le logement et la nourriture.

« Abigail », du Cameroun, a décrit les répercussions de sa disparition sur sa famille : « Lorsque je suis rentrée à la maison, étant donné que j'étais enceinte et vu mon état général, ma famille était vraiment dévastée. J'ai dû me précipiter à l'hôpital avant toute autre chose. » Sa famille lui a raconté que sa mère avait souffert d'un effondrement mental « parce qu'elle n'avait aucune nouvelle de moi. Elle ne savait pas où je me trouvais. Dès que j'ai eu fini à l'hôpital, avec mon époux, nous avons dû demander de l'argent [...] pour pouvoir nous rendre au Nigeria [où vit sa mère] et aller la voir. [...] Afin qu'elle sache au moins que je suis en vie, que nous ne sommes pas morts. Parce que nous lui parlions tous les jours ou presque. Et ensuite elle a passé deux mois sans avoir aucune nouvelle de nous. Cela l'a fortement perturbée. »

Cinq personnes interviewées ont raconté que les autorités émiriennes avaient falsifié des résultats de test PCR négatifs au COVID-19, exigés pour voyager à l'international, alors qu'en fait elles n'avaient pas été testées depuis des semaines avant leur expulsion et avaient été exposées à un risque élevé de contracter la maladie dans la prison surpeuplée. Trois d'entre elles ont transmis à Amnesty International leurs faux documents de tests, qui portent l'en-tête de la direction générale de la police d'Abou Dhabi et ne sont pas signés par un médecin.

EXPULSIONS MASSIVES ET RENVOIS FORCÉS

Sans aucune procédure légale et sans évaluation des cas individuels et des risques pour les personnes concernées, ces renvois s'apparentaient à des expulsions collectives, qui sont prohibées par le droit international coutumier.

Les expulsions massives comportent également le risque de violer le principe juridique de non-refoulement, qui interdit de renvoyer ou transférer une personne vers un pays où elle risque de subir de graves violations des droits humains. Les inquiétudes quant au refoulement sont particulièrement vives pour tous les Camerounais-e-s originaires des régions anglophones du pays, en proie à un conflit armé opposant le gouvernement et des groupes séparatistes depuis 2017.² Les 11 Camerounais-e-s interrogés viennent tous de ces régions. « Nathan » a indiqué : « Nous les avons même suppliés, nous leur avons dit : "Il y a une guerre dans notre pays. S'il vous plaît. Ne nous renvoyez pas dans notre pays. Nous n'y sommes pas en sécurité." Mais ils m'ont répondu qu'ils s'en fichent, que ce n'est pas leur problème. » Selon le témoignage de René, il a lui aussi expliqué aux gardiens émiriens qu'il serait en danger s'il était renvoyé au Cameroun et ils lui ont répondu que « cela ne les concerne pas ». Il a raconté qu'à son arrivée à l'aéroport international de Douala, il n'avait pas d'endroit où séjourner à Douala, qui se trouve dans la région francophone. « J'ai dû me rendre [à pied] de Douala jusqu'à Tiko [en région anglophone]. J'ai passé près de quatre jours à marcher sur la route. » Arrivé à Tiko, il a pu retrouver de la famille, qui lui a donné de l'argent pour qu'il puisse ensuite franchir la frontière vers le Nigeria. Il y a « des combats partout dans notre région, a indiqué Keanfe. Nulle part où [les gens] peuvent rester. Ainsi, je ne peux même pas me rendre jusqu'à la maison où je résidais. » « Ricky » a expliqué que, comme de « nombreux » Camerounais-e-s incarcérés avec lui, il avait dit à la police qu'il ne pouvait pas rentrer chez lui à cause de la guerre. Ils ont répondu que ce n'était « pas leur problème. Soit on reste en prison, soit on rentre dans notre pays natal ».

² Amnesty International, *Une tournure tragique. Violence et atteintes aux droits humains dans les régions anglophones du Cameroun* (AFR 17/8481/2018), 12 juin 2018, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr17/8481/2018/fr/> ; Amnesty International, *Cameroun. Le prochain gouvernement devra résoudre la crise des droits humains dans les régions en proie à des violences*, 5 octobre 2018, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/10/cameroon-next-government-must-tackle-human-rights-crises/>

Une fois que des informations sur les expulsions ont été diffusées, le ministère émirien de l'Intérieur a publié une [déclaration](#) indiquant que 376 « travailleurs africains » avaient été arrêtés les 24 et 25 juin 2021 et expulsés « dans le respect des procédures légales » et « des normes juridiques internationales ». Il n'a mentionné ni accès à des avocats ni procédures judiciaires. D'après le ministère, les 376 Africain·e·s arrêtés faisaient partie d'« organisations, qui sont des réseaux de prostitution, [...] impliqués dans des infractions liées à la traite des êtres humains, des actes indécents et des affaires d'extorsion et d'agression qui menacent la sécurité de la société ». Le ministère « a demandé aux médias de ne pas diffuser ni faire circuler des informations qui n'émanent pas des autorités compétentes ».

Aux termes du droit international, pour ne pas être arbitraire, la détention doit être prévue par la loi, nécessaire au vu de la situation spécifique et proportionnelle à l'objectif légitime poursuivi. La détention des migrants ne doit être utilisée qu'en ultime ressort et pour la durée la plus courte possible. Elle ne doit en outre intervenir qu'après une évaluation personnalisée du cas considéré. Les personnes concernées doivent être informées des raisons de leur placement en détention et autorisées à contester la légalité de la mesure qui les frappe. Les personnes reconnues comme réfugiées ne doivent jamais être incarcérées pour des motifs en lien avec des questions de migration. Elles ne doivent jamais faire l'objet, individuellement ou collectivement, de mesures d'arrestation ou de détention arbitraire.

Chaque étranger a le droit de voir son cas examiné individuellement avant d'être éventuellement expulsé. Les expulsions massives (c'est-à-dire réalisées en dehors de toute procédure légitime et sans prise en considération des circonstances propres à chaque individu) sont par conséquent interdites aux termes du droit international coutumier. En outre, les expulsions collectives empêchent de déceler avec précision les personnes ayant droit à une protection internationale, y compris les réfugiés. Enfin, les Émirats arabes unis ont adhéré sans réserve à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui interdit toute discrimination « fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique ».

CONCLUSION

En arrêtant et en expulsant arbitrairement des centaines d'Africain·e·s de manière collective, ciblés en fonction de leur appartenance raciale et sans garanties d'une procédure régulière, les Émirats arabes unis ont enfreint plusieurs dispositions du droit international, notamment l'interdiction de la discrimination raciale qu'ils sont tenus de respecter en tant qu'État partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi que la règle coutumière du droit international qui s'applique à tous les États et interdit le renvoi forcé d'une personne dans un pays où elle risque de subir de graves atteintes aux droits humains. Les détenu·e·s ont été expulsés d'une telle façon qu'ils ont été dépossédés de quasiment tous leurs effets personnels, parfois même des preuves de leur identité légale. Cette opération a ruiné la vie de certains membres parmi les plus vulnérables de la société émirienne, à un moment où le gouvernement se targue d'être un modèle de tolérance multiculturelle.

Amnesty International engage les Émirats arabes unis à donner enfin corps à ce discours sur l'égalité multiculturelle en cessant immédiatement de cibler sur des fondements raciaux les travailleuses et travailleurs migrants africains et en accordant des réparations aux victimes des raids du mois de juin, qui vivent aujourd'hui dans le dénuement et sont parfois en danger en raison de ce que le gouvernement émirien leur a pris. Il doit restituer aux personnes expulsées tous les biens qui leur ont été dérobés et les indemniser pour la souffrance et la douleur, mais aussi diligenter une enquête indépendante afin d'identifier et de sanctionner les responsables qui ont ordonné et organisé les raids discriminatoires de la nuit du 24 au 25 juin et les expulsions qui ont suivi.